

# La France Libre

Géraud LÉTANG, SHD Vincennes, DREE

**Bien qu'il soit le texte fondateur de la France libre, l'appel du 18 juin 1940 ne dit rien de la structure de commandement mise en place par le général de Gaulle afin de refuser la défaite et continuer le combat. Si le terme « France libre » est la locution répandue pour désigner l'organisation gaulliste depuis l'appel du 18 juin 1940 jusqu'à la libération de Paris le 26 août 1944, cet usage répond davantage à une dramaturgie mémorielle qu'à une approche historique. Il convient donc de revenir à une chronologie plus fine de l'organisation politique et de l'entreprise militaire qu'est la France libre.**



17 août 1940. Portrait du général de Gaulle.  
© Howard Coster/Musée de l'Ordre de la Libération.

## La mise en place d'une organisation singulière pour continuer le combat

Les premiers recrutements de la France libre se font sous l'égide d'une éphémère « Légion Française » placée sous les ordres de Charles de Gaulle, général de brigade à titre provisoire, ancien sous-secrétaire d'État en exil mais reconnu comme « chef de tous les Français libres » par Winston Churchill le 28 juin 1940. Cette mesure est d'autant plus étonnante que,

contrairement aux autres gouvernements en exil à Londres (belge, néerlandais, norvégien, polonais), de Gaulle ne peut arguer d'une continuité politique avec les pouvoirs en place avant l'invasion et l'occupation. Les accords entre de Gaulle et Churchill, du 7 août 1940, permettent de voir la France libre reconnue comme un allié à part entière du Royaume-Uni et dotée d'une armée distincte des forces britanniques en l'occurrence les Forces Françaises Libres (FFL). Les ralliements coloniaux permettent à la France libre de bénéficier de territoires où, tout un travail de reconstruction d'une souveraineté française débute comme le montre l'institution du Conseil de défense de l'Empire le 24 octobre 1940 et la déclaration organique de Brazzaville le 16 novembre 1940<sup>1</sup>.

## Reconstruire une souveraineté politique et militaire

Tenant de la primauté du pouvoir civil sur l'autorité militaire, de Gaulle concentre prioritairement son action sur la reconstruction politique. Le 24 septembre 1941, il met en place le « Comité National Français » (CNF) qui

a le caractère d'un gouvernement. Le 14 juillet 1942, la France libre devient la France combattante, de manière à affirmer l'autorité gaullienne sur la Résistance intérieure. Donner à ces structures successives un caractère républicain et les faire reconnaître par les Alliés sont les enjeux majeurs de cette entreprise politique<sup>2</sup>.

Du point de vue militaire, la mise en place d'un commandement des Forces Françaises Libres s'avère écartelée entre les ambitions stratégiques du général de Gaulle et la pauvreté des moyens en hommes, en armes et en ressources des FFL. Il faut ainsi attendre juillet 1941 pour que les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL) ait un commandement autonome, distinct des Forces Navales Françaises Libres (FNFL). Bien que cette reconstruction militaire s'accomplisse, la cohésion du commandement se heurte en permanence à trois obstacles : le refus des chefs d'assumer pleinement leur désobéissance fondatrice, la diversité des expériences combattantes au sein des FFL et le fait que le déploiement de ces dernières dépend des choix stratégiques des Britanniques puis des Américains, sur lesquels de Gaulle

et son entourage n'ont que peu de prises. Par conséquent, « dans la France Libre, tout se construit en fonction des besoins que fait naître l'action<sup>3</sup> ».

### Un statut de Français libre qui survit à l'organisation de la France Libre

Le 3 juin 1943, les généraux de Gaulle et Giraud instituent le Comité Français de Libération Nationale (CFLN) rassemblant sous une autorité commune l'ensemble des troupes et des territoires français qui ne sont pas occupés par l'Axe. Par conséquent, les FFL disparaissent en tant qu'entités militaires autonomes au 31 juillet 1943, date où est actée leur fusion avec l'Armée d'Afrique demeurée subordonnée à l'autorité de Vichy jusqu'à la fin 1942.



En réalité, la qualification de « Français libre » ne fait l'objet d'une définition qu'en 1953. En effet, le 29 juillet de cette année-là, l'instruction du Ministère des Armées stipule que ne peuvent être considérés comme Français libres que « les militaires ayant fait partie des FFL entre le 18 juin 1940 et le 31 juillet 1943, les agents P1 et P2 ayant appartenu aux réseaux affiliés au CNF, les évadés de France qui ont rejoint une unité ex-FFL [ainsi que] les personnes blessés ou qui ont trouvé la mort avant le 31 juillet 1943 en tentant de rejoindre les FFL, ou celles qui ont rejoint les FFL avant cette date mais sans avoir régularisé cet engagement<sup>4</sup>. »

Dans sa trajectoire qui commence en juin 1940 et se termine en juillet 1943, l'organisation de guerre gaulliste voit ses contours mal définis et souvent changeants tant sur le plan politique que militaire. Cette ambiguïté s'est somme toute révélée être une force puisqu'elle a permis au général de Gaulle de sans cesse adapter son commandement à un environnement politique, militaire et stratégique sans cesse mouvant. Il est aussi intéressant de constater que, en dépit de ses faiblesses en tant qu'organisation pendant la guerre, la France libre a produit un imaginaire guerrier qui façonne encore aujourd'hui la symbolique militaire (jamais le nombre d'unités ayant une croix de Lorraine sur leurs insignes n'a jamais été aussi nombreux que dans les armées françaises d'aujourd'hui) et la mémoire nationale (comme le montrent les hommages à Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération, décédé le 12 octobre 2021).



<sup>1</sup> Sébastien Albertelli. *Atlas de la France Libre*. Paris, Autrement, 2010, p. 24-25.  
<sup>2</sup> Jean-Louis Crémieux-Brilhac. *De Gaulle, la République et la France Libre 1940-1945*. Paris, Tempus, 2014, p. 141-191.  
<sup>3</sup> Nicolas Roussellier, *La force de gouverner. Le pouvoir exécutif en France XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Gallimard, 2015, p. 378.  
<sup>4</sup> Jean-François Muracciole. *Les Français libres. L'autre Résistance*. Paris, Tallandier, 2008, p. 26.